Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20260625-DELIB_2026_50-DE

MAIRIE DE GOURHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
15/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Délibération n° 2026-50

Objet

Tarifs garderie scolaire 2026/2027

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin, le Conseil Municipal de la commune de GOURHEL, dûment convoqué le 15 Juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Kévin ARGENTIN, Maire.

Conseillers présents : ARGENTIN Kévin - BRAUD Noémie - DOUBLET Anne-Sophie - GUILLAUME Jean-Marc – GUILLEMOT Sandra – LADIRAY Jean-François – LELEVÉ Guillaume - LE BOT Mickaël - LE ROCH Delphine - MERVEILLEUX Emilie – MOUNIER Samuel - TOUZE Benjamin

Conseillers absents excusés : ANNIC Marianne - CORNUEL Laurence (pouvoir à MERVEILLEUX Emilie) - LEHERICY Ethan (pouvoir à Guillaume LELEVÉ)

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : LELEVÉ Guillaume

Monsieur le Maire présente la grille tarifaire actuelle pour la facturation du service périscolaire pour l'année 2025-2026.

Quotient familial	0 à 600 €	601 à 1 000 €	1 001 € et +
Tarif à l'heure (facturé au ¼ d'heure)	1.60 € 0.40 € (1/4 d'h)	1.70 € 0.425 € (1/4 d'h)	1.80 € 0.45 € (1/4 d'h)
Forfait	1.44 € (le 1er enfant) /jour 1.19 € (le 2ème enfant)/jour 0.06 € (le 3ème enfant)/jour	1.50 € (le 1er enfant) /jour 1.19 € (le 2ème enfant)/jour 0.06 € (le 3ème enfant)/jour	1.56 € (le 1er enfant) /jour 1.19 € (le 2ème enfant)/jour 0.06 € (le 3ème enfant)/jour

Il est proposé d'augmenter de 0.05€ les tarifs du service périscolaire pour l'année 2026-2027.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Après délibération, le conseil municipal,

DÉCIDE d'augmenter de 0.05€ la grille tarifaire du service périscolaire pour l'année 2026-2027.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20260625-DELIB_2026_50-DE

DÉCIDE de laisser en service la pénalité de 20 € par retard applicable à partir de 19h01.

Les tarifs du service périscolaire pour l'année 2026-2027 seront les suivants :

Quotient familial	0 à 600 €	601 à 1 000 €	1 001 € et +
Tarif à l'heure (facturé au ¼ d'heure)	1.65 € 0.40 € (1/4 d'h)	1.75 € 0.425 € (1/4 d'h)	1.85 € 0.45 € (1/4 d'h)
Forfait	1.45 € (le 1er enfant) /jour 1.24 € (le 2ème enfant)/jour 0.11 € (le 3ème enfant)/jour	1.55 € (le 1er enfant) /jour 1.24 € (le 2ème enfant)/jour 0.11 € (le 3ème enfant)/jour	1.61 € (le 1er enfant) /jour 1.24 € (le 2ème enfant)/jour 0.11 € (le 3ème enfant)/jour

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Kévin ARGENTIN

Secrétaire de séance,
Guillaume LELEVÉ

